CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 JUIN 2023

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N° 2023-011

Modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 321-14 et suivants et R. 321-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 187, 193 et 194,

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 240,

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'Administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu le règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Considérant que l'actuelle version du règlement intérieur résulte de la dernière modification apportée par la délibération n°2018-009 du Conseil d'Administration de l'établissement en date du 1er mars 2018, entrée en vigueur le 12 mars 2018,

Considérant qu'il est utile de modifier le règlement intérieur après plus de cinq années d'application de l'actuel règlement intérieur et ce afin de le préciser, de le compléter eu égard l'évolution de l'activité de l'établissement et pour en fluidifier le fonctionnement,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant que, outre les modifications d'ordre rédactionnel ou de mise en page, les principales évolutions concernent : la précision des conditions d'élection du Président du Conseil d'Administration et du déroulement de la séance au cours de laquelle l'élection a lieu ainsi que les conditions de sa démission en cours de mandat le cas échéant, l'explication des règles de calcul du quorum, la clarification des conditions de signature du procès-verbal d'une séance du Conseil d'Administration, la suppression des mentions relatives aux conditions d'entrée en vigueur du Projet stratégique et opérationnel de l'établissement suite aux modifications apportées par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, la modification des conditions de publication du recueil des actes de l'établissement ainsi que la délégation de compétences supplémentaires du Conseil d'Administration au Directeur Général,

Considérant que, ainsi à compter de l'entrée en vigueur du règlement intérieur approuvé et en sus des compétences d'ores et déjà déléguées, par délégation du Conseil d'Administration, le Directeur Général :

- décide le déclassement des biens relevant du domaine public de l'établissement ou le déclassement par anticipation de leur désaffectation ainsi que la désaffectation desdits biens, à charge du Directeur Général d'en rendre compte au Conseil d'Administration. La cession desdits biens donnera lieu à une autorisation le cas échéant dans les conditions de l'article 13 du règlement intérieur,
- détermine les conditions générales de recrutement du personnel notamment il négocie et signe l'ensemble des accords d'entreprise, c'est-à-dire tout texte négocié et signé entre la direction de l'établissement et les représentants du personnel,

Considérant qu'il est également précisé que les conventions avec l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et autres partenaires afférentes à la remise des équipements publics réalisés par l'établissement et les avenants auxdites conventions d'ores et déjà conclues relèvent de la compétence du Directeur Général sans limitation de seuils dans la mesure où ces conventions ne permettent, en tant que telles, aucune recette ou dépense,

Considérant que la présente délibération vaut à la fois modification du règlement intérieur, délégation de compétence au Directeur Général et confirmation de la fixation des seuils de compétences respectives du Conseil d'Administration et du Directeur Général en matière de dépenses et de recettes en application des articles 187, 193 et 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 précité,

Considérant qu'il est décidé que le nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération entrera en vigueur le 3 juillet 2023.

Le Conseil d'administration :

- Adopte le règlement intérieur du Conseil d'Administration modifié tel qu'annexé à la présente délibération, lequel entrera en vigueur le 3 juillet 2023,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

- Délègue au Directeur Général les compétences listées à l'article 12 dudit règlement intérieur modifié,

- Confirme les seuils de compétences respectives du Conseil d'Administration et du Directeur Général en matière de dépenses et de recettes (exigés par les articles 187, 193 et 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) conformément à l'article 13 du règlement intérieur modifié,

- Abroge à compter de l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur, soit le 3 juillet 2023, la délibération du Conseil d'Administration n°2018-009 du 1er mars 2018 ainsi que le règlement intérieur modifié découlant de ladite délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Xavier LATOUR

Annexe :

- Règlement intérieur ainsi que son annexe.

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26